

**Les associations,  
FREHEL ENVIRONNEMENT  
ERQUY PLURIEN ENVIRONNEMENT (EPE)**

à

**Monsieur Yannick MORIN,  
Conseiller départemental du canton de Pléneuf Val André  
Conseil général de Saint-Brieuc 22000  
9, Place du Général de Gaulle, BP2371  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1**

Fréhel, le 20 mai 2021

Objet : Lettre ouverte au conseiller sortant et candidat

Monsieur,

Vous êtes une nouvelle fois candidat au poste de Conseiller départemental pour notre canton après treize années passées de 2008 à 2015 comme conseiller général de l'ancien canton de PVA (9000 habitants) puis, de 2015 à aujourd'hui, comme conseiller départemental du nouveau canton (PVA + Matignon, 26000 habitants).

En prévision de la prochaine élection nous aimerions être éclairés sur votre position concernant deux des compétences « Aménagement du territoire » du Département, à savoir le soutien au monde agricole et la préservation des espaces naturels sensibles.

### **Soutien au monde agricole**

Dans un rapport attendu fin juin, au moment des élections régionales et départementales, les magistrats financiers de la Cour des Comptes analysent les raisons de l'échec de la lutte contre les marées vertes, un problème sanitaire et environnemental qui empoisonne les côtes bretonnes depuis les années 1970 (allant jusqu'à porter atteinte à la vie humaine).

Inefficacité et manque d'ambition : ainsi pourrait se résumer ce rapport concernant la politique publique de lutte contre les proliférations d'algues vertes en Bretagne menée depuis 2010.

Très documenté, fruit de deux ans de travail et d'une centaine d'auditions, ce document de près de six cents pages daté du 20 avril dresse **un constat d'échec patent de la part de l'Etat, mais aussi des élus de la région Bretagne.**

*« Les études scientifiques démontrent sans ambiguïté que les apports d'azote [qui se transforme en nitrates une fois dans l'eau] dans les baies d'algues vertes sont essentiellement d'origine agricole », résume le rapport. « Selon les bassins versants et les périodes, l'activité agricole contrôle de 90 % à 98 % de ce flux d'azote »* qui s'échappe vers

les nappes souterraines, les sols et les rivières par le biais des épandages d'engrais chimiques ou organiques – lisiers, fumiers... –, et les concentrations de bovins.

Le contrôle de ce flux d'azote est donc le « *seul levier d'action permettant de limiter les proliférations des algues vertes à l'heure actuelle* ».

Le rapport insiste ainsi sur le manque de contrôle à priori : lorsqu'un exploitant demande à étendre son troupeau ou bien à créer un nouvel élevage, l'autorisation lui est généralement donnée automatiquement (comme vous le savez, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) n'est qu'une simple chambre d'enregistrement), sans étude environnementale, même dans un canton qui croule déjà sous les lisiers. Normal : sous un certain seuil, il n'y a pas d'instruction du dossier. « *Sur demande de la profession agricole* », ces seuils sont passés à partir de 2013 de 450 à 2 000 porcs par exploitation, de 30 000 à 40 000 volailles et de 200 à 400 vaches.

Les magistrats de la Cour des Comptes poursuivent : « L'action publique pâtit clairement **d'un manque de volonté politique des élus locaux** », et nous ajoutons : quand ils ne participent pas activement au problème en votant des autorisations d'extension d'exploitations agricole (et notamment de porcheries), ce que vous faites dans le cadre de vos activités municipales à Erquy, au lieu de soutenir l'accès aux terres des jeunes agriculteurs qui souhaitent développer une agriculture saine et équilibrée.

### **Préservation des espaces naturels sensibles**

Dans le cadre de vos fonctions municipales passées, en tant que maire adjoint, vous avez clairement été favorable à l'installation du parc éolien en baie de Saint Brieuc et même soutenu l'atterrissage des câbles 225 000 Volts sous la plage de Caroual à Erquy, et lorsque nous vous interrogeons sur le côté paradoxal de cette position alors que vous co-présidiez le Syndicat des Caps chargé d'animer à l'époque la démarche de labellisation « Grand Site de France » de la zone des deux caps d'Erquy et de Fréhel, agacé vous écartiez la question en expliquant que « de toutes façons, ça ne posait pas de problème puisque les deux sujets étaient traités par le même ministère » (écologie). Ainsi la vue de cette installation industrielle de 62 machines de plus de 200m de hauteur face à nos deux caps emblématiques ne vous posait aucun problème, comme ne vous posaient aucun problème les atteintes aux activités qui font vivre Erquy et ses environs : la pêche et le tourisme.

Comment peut-on renouveler notre confiance à quelqu'un qui défend si peu sa commune, son canton, sa région ?

Un autre exemple de votre manque d'engagement au service de notre canton : la carrière de Fréhel. Toujours dans le cadre de votre vice-présidence du Syndicat des caps nous vous avons interrogé sur l'avenir de cette plaie en plein milieu de notre littoral dont l'autorisation d'exploitation doit théoriquement s'achever en 2022 sauf à ce que le permis soit renouvelé. Cette carrière qui à l'origine donnait des pierres de taille pour la construction, voire des pierres de pavement, ne produit plus que des granulats, des graviers (quel sort pour notre grès rose !). Vous aviez l'opportunité de vous saisir de cette cause, cela vous aurait gagné notre estime, au lieu de quoi vous avez opté pour une position moutonnaire : « Il faudra toujours du gravier pour nos routes » !

Ne rien changer semble être votre vocation, c'est un peu court pour quelqu'un qui demande notre vote... Aux « élus professionnels » nous préférons des représentants engagés, à l'écoute et prêts à débattre de tous les sujets qui préoccupent la population et ce, tout au long de leur mandat.

Mais peut-être pouvez-vous nous rassurer sur tous ces points à quelques semaines de l'élection ?

Nous vous prions de croire, Monsieur de Conseiller départemental, en l'expression de nos salutations,

**Pour l'association Fréhel Environnement,  
Jean-Marie BEAUDLET  
Président**

**Pour l'association Erquy-Plurien Environnement,  
Florence CONAN  
Co-Présidente**

**Pour l'association Erquy-Plurien Environnement,  
Béatrice PRANDI  
Co-Présidente**